



Conseil économique et social

Distr. limitée
8 avril 2005
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2005

6-10 juin 2005

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Bangladesh

Résumé

La Directrice générale présente pour examen et observations le projet de descriptif de programme du Bangladesh. Le Conseil d'administration est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2006-2010, qui sera financé par un prélèvement de 60 490 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et par un prélèvement de 210 000 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2005/7.

** Conformément à la décision 2002/4 du Conseil d'administration (E/ICEF/2002/8), le présent descriptif sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF en octobre 2005, en même temps que le tableau récapitulatif des résultats. Le descriptif et le tableau récapitulatif seront ensuite approuvés par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006.



Données de base[†]

(2003, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (en millions)	6
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	2
Insuffisance pondérale (% modérée et grave).	48
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	380
Taux d'inscription à l'école primaire (% net, garçons/filles)	81/84
Élèves qui atteignent la cinquième année de scolarité (%).	65
Utilisation de sources d'eau potable améliorées (%).	75 ^a
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)	–
Enfants qui travaillent (% , mineurs âgés de 5 à 14 ans)	7 ^b
RNB par habitant (en dollars des États-Unis).	400
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses de vaccins associés (DTC3) (%).	85
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	77

[†] Des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes sont disponibles à l'adresse <www.unicef.org>.

^a Ajusté pour tenir compte des niveaux de contamination à l'arsenic des eaux souterraines que font ressortir les enquêtes nationales effectuées et approuvées par le Gouvernement.

^b Hormis les enfants chargés de corvées ménagères.

La situation des enfants et des femmes

1. Avec plus de 130 millions d'habitants, le Bangladesh est l'un des pays les plus peuplés du monde. Environ la moitié de la population (65,3 millions) sont des jeunes de moins de 18 ans. Le Bangladesh occupe la 138^e place sur les 177 pays répertoriés dans l'Indicateur de développement humain de 2004. En dépit de la hausse du revenu moyen par habitant, l'écart entre riches et pauvres ne cesse de se creuser; 63 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté calculé par rapport à un apport énergétique. Le taux d'alphabétisation des adultes est de 56 % chez les hommes et de 43 % chez les femmes environ.

2. Le taux de mortalité infantile est passé de 75 à 51 pour 1 000 naissances vivantes de 1995 à 2002, et le taux de mortalité des moins de 5 ans est tombé de 116 à 69 pour 1 000 naissances vivantes entre 1995 et 2003. Les décès néonataux représentent les deux tiers des décès des moins d'un an et la moitié des décès des moins de 5 ans. Les femmes accouchent le plus souvent à la maison, sans assistance ni accès aux soins obstétricaux d'urgence, ce qui explique que le Bangladesh enregistre l'un des taux de mortalité maternelle les plus élevés en Asie du Sud. Selon une étude nationale menée en 2004, la principale cause de mortalité chez les enfants âgés de 1 à 4 ans est la noyade, suivie par la pneumonie, la malnutrition et la diarrhée. Environ 36 % des bébés souffrent d'insuffisance pondérale à la naissance; 43 % des enfants âgés de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance et 48 % un poids inférieur à la norme. L'anémie, très répandue chez les enfants d'âge préscolaire et chez les femmes enceintes, est un grave problème de santé publique. Les services de santé manquent de fournitures et de personnel qualifié.

3. Certes 97 % des ménages ont accès à une source d'eau potable améliorée, mais l'alimentation globale en eau salubre ne couvre plus que 75 % du territoire environ en raison de la contamination à l'arsenic des eaux souterraines. Les latrines sont de plus en plus utilisées, mais il faut continuer d'encourager la population à observer les règles d'hygiène, et surtout à bien se laver les mains. La gestion des déchets solides est un nouveau problème environnemental, en particulier dans les zones urbaines.

4. Du fait de compétences parentales inadéquates, on observe de grandes différences dans la façon dont les parents élèvent et éduquent leurs enfants, en particulier pour ce qui est du développement psychosocial de l'enfant. Moins de 10 % des enfants sont enregistrés après leur naissance.

5. Le taux net de scolarisation dans le primaire est de 81 % pour les garçons et de 84 % pour les filles. Le taux d'abandon est élevé, moins de la moitié des enfants finissent l'école primaire avec un niveau de connaissances correct en raison des mauvaises méthodes d'enseignement, des classes surchargées et du manque de soutien de leur famille.

6. La pauvreté est la principale cause du travail des enfants. Environ 4,9 millions d'enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent, souvent dans des conditions dangereuses. En raison de la discrimination fondée sur le sexe, la femme n'occupe pas la même place que l'homme dans la société, ce qui entrave l'amélioration de la condition des filles et des femmes. Près de 40 % des filles âgées de 15 à 17 ans sont mariées, bien que la loi interdise le mariage avant 18 ans. Les actes de violence liés à la dot sont monnaie courante et constituent un grave problème pour les femmes. L'âge minimum de responsabilité pénale, auparavant fixé à 7 ans, a été élevé mais seulement pour être porté à 9 ans, d'où la nécessité d'améliorer encore le système de justice pour mineurs. Environ 5,3 millions d'enfants sont orphelins de mère, de père ou des deux parents.

7. Même si le taux d'infection au VIH est peu important, les comportements laissent craindre une épidémie à moins que les pouvoirs publics ne mènent une politique de prévention énergique. Le Gouvernement a établi la stratégie nationale contre le VIH/sida pour laquelle il a reçu l'appui financier du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

8. La moitié environ des 26 millions de citoyens vivent dans des taudis. Faute d'une politique appropriée, les habitants des taudis n'ont guère accès aux services de base essentiels. Dans les taudis, nombreux sont les enfants qui doivent travailler, qui sont privés d'éducation et de soins de santé et qui sont victimes de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation.

9. Dans la région des Chittagong Hill Tracts, où environ la moitié de la population appartient à des minorités ethniques, le développement a été plus lent que dans le reste du territoire, principalement en raison des conflits et de son relief accidenté. La région est impaludée.

10. Les enfants sont également vulnérables aux situations d'urgence, comme les crues récurrentes qui inondent régulièrement une grande partie du pays. En 2004, les inondations ont touché plus de 36 millions d'habitants de 39 districts.

11. Le Bangladesh a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant et ses deux protocoles facultatifs. Il a également ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres grands traités internationaux. Le Gouvernement bangladais, résolu à faire prévaloir les droits de l'enfant et de la femme, s'est positionné en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est en passe d'achever l'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente (2001-2005)

Principaux résultats obtenus

12. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et d'autres partenaires, l'UNICEF a aidé le Gouvernement bangladais à poursuivre sa lutte contre la poliomyélite et à porter le taux de vaccination complète de 52 à 63 % en 2003, vaccinant pour cela chaque année 3 millions d'enfants de moins d'un an. L'UNICEF a fourni les vaccins, formé les agents sanitaires et diffusé des brochures d'information. En partenariat avec l'Université Columbia et l'Agence japonaise de coopération internationale, l'UNICEF a modernisé les services de soins obstétriques d'urgence au niveau des districts et des *upazila* (sous-districts). En 2003, l'UNICEF a commencé à organiser deux fois par an une campagne de distribution de vitamine A pour maintenir l'effet bénéfique des Journées nationales de vaccination. En 2004, environ 15 millions d'enfants âgés entre 1 an et 5 ans ont reçu des capsules de vitamine A.

13. L'UNICEF a mené une action de communication auprès du pays pour appeler l'attention sur les droits à l'éducation qu'ont tous les enfants, en particulier les filles et les enfants qui travaillent. Le projet de l'enseignement primaire ayant été étendu à 38 des 64 districts du pays, plus de 10 millions d'enfants ont pu recevoir un enseignement de qualité et 150 000 enseignants ont été formés à des méthodes interactives. Par ses services d'experts, l'UNICEF a aidé le pays à appliquer son deuxième programme de développement de l'enseignement primaire (PEDP-II). Près de 350 000 travailleurs enfants dans six municipalités urbaines ont reçu une éducation de base, et 125 000 adolescentes ont été préparées à la vie active pour pouvoir se prendre en charge.

14. Plus d'un million de puits ont été soumis à des tests sur la présence d'arsenic, et grâce à des campagnes d'information, 76 % des habitants de la région couverte par le programme étaient sensibilisés à ce problème en 2003 alors qu'ils n'étaient que 35 % en 2000. Des services de distribution d'eau sans arsenic sont mis en place dans 20 *upazilas* où l'eau est impropre à la consommation. Financée par le Ministère britannique du développement international, la campagne d'information sur l'hygiène collective menée auprès de 1,5 million de ménages a abouti à la construction de plus de 400 000 latrines et 5 000 points d'eau. Les principes de l'hygiène ont été inculqués aux élèves de 4 800 écoles primaires.

15. Grâce à des campagnes d'information entreprises dans 19 districts, 7,9 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été déclarés aux services de l'état civil en 2004; les efforts de sensibilisation ont conduit à l'adoption de la loi de 2004 sur la déclaration des naissances et des décès, qui simplifie les formalités de déclaration tout en les rendant obligatoires. C'est également avec l'aide de l'UNICEF que le

Gouvernement a élaboré un plan national d'action de lutte contre la violence et l'exploitation sexuelles, y compris la traite; un plan national d'action visant à donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants; et la stratégie nationale contre le VIH/sida. En tant que Président du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida, l'UNICEF a joué un rôle de premier plan dans ce domaine, gérant un projet de prévention du VIH/sida financé à hauteur de 12 millions de dollars par la Banque mondiale et le Ministère britannique du développement international.

16. Dans la région des Chittagong Hill Tracts, on a mis en place un projet de services de santé et d'éducation qui associe 2 200 centres villageois (*para*). Plus de 44 400 enfants âgés entre 3 et 6 ans ont ainsi pu acquérir des connaissances rudimentaires, et 216 points d'alimentation en eau et 6 675 latrines ont été construits dans 300 villages. Avec l'aide financière de l'UNICEF, des centres de développement urbain ont lancé des activités éducatives dont ont bénéficié 12 000 jeunes enfants.

17. Au lendemain des inondations de 2004, l'UNICEF a répondu à l'appel international lancé par l'ONU en fournissant de l'eau et en assurant des services de soins, d'éducation et de protection. En coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF a procuré des aliments enrichis à 422 250 enfants, femmes enceintes et femmes allaitantes dans les zones sinistrées.

Enseignements tirés

18. En appliquant le programme de 2001-2005, l'UNICEF a dû s'adapter aux méthodes de travail des différents partenaires, comme les approches sectorielles (santé et enseignement primaire), qui donnent au bureau de pays la possibilité de jouer un rôle important et utile tout en demeurant une source de financement distincte. Pour appliquer les projets d'enseignement primaire, de nutrition et de prévention du VIH/sida financés par la Banque mondiale, l'UNICEF a également dû adopter de nouvelles modalités de travail.

19. À la suite de l'examen à mi-parcours du programme de pays, il a été recommandé que dans le nouveau programme les différentes activités soient mieux définies et que la priorité soit davantage donnée aux droits, en mettant l'accent sur les populations défavorisées, y compris les habitants de taudis et les minorités ethniques.

20. L'examen à mi-parcours a également souligné que pour faire changer les comportements, il fallait coordonner les activités de communication des différents programmes et projets. Le changement de comportement au niveau des collectivités et des familles favorisera le développement de l'enfant et améliorera la condition des adolescents, en particulier des filles.

Programme de pays, 2006-2010

Tableau budgétaire récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et nutrition	12 000	50 000	62 000
Développement et éducation de l'enfant	10 000	65 000	75 000
Eau et hygiène de l'environnement	11 000	68 000	79 000
Protection de l'enfant	8 000	15 000	23 000
Politiques, plaidoyer et partenariats en faveur des droits de l'enfant	8 490	12 000	20 490
Coûts intersectoriels	11 000	–	11 000
Total	60 490	210 000	270 490

Processus d'élaboration du programme

21. L'élaboration du programme de pays s'est déroulée sous la supervision du Groupe consultatif mixte Gouvernement/UNICEF et avec la participation de toutes les parties intéressées aux divers stades du processus. Le programme a tenu compte de l'examen à mi-parcours, de l'analyse de la situation du pays, du bilan commun de pays de 2004, du projet de plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2006-2009, des observations finales du Comité des droits de l'enfant et du projet de document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il a également été tenu compte des observations des enfants, recueillies par diverses méthodes de participation.

22. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2006-2010 a été élaboré simultanément et approuvé lors de la réunion de mars 2005 consacrée à la formulation d'une stratégie commune, à laquelle participaient des représentants d'organismes des Nations Unies, du Gouvernement, d'institutions financières et d'organisations de la société civile. Les principaux éléments du programme de coopération de l'UNICEF proposé ont été adoptés lors de la réunion tenue le 16 mars par le Groupe consultatif mixte Gouvernement/UNICEF.

23. Le programme de pays proposé a été évalué et ne risque pas d'avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

24. Le programme de pays vise à réaliser progressivement les droits de l'enfant et de la femme en assurant mieux leur survie, leur épanouissement, leur protection et leur participation aux diverses activités liées à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des objectifs du Millénaire pour le développement et de la Déclaration du Millénaire.

25. Le programme de pays aura pour objet d'obtenir les principaux résultats escomptés en orientant les efforts vers les zones défavorisées que l'analyse de la

vulnérabilité a permis de déterminer et prévoit également une série d'interventions de base et une aide à la planification communautaire. Tous les enfants du pays bénéficieront du Programme élargi de vaccination, de l'apport en vitamine A, de l'iodation du sel et de l'enregistrement des naissances, tandis que les contributions actives apportées au titre des approches à l'échelle du système dans les domaines de la santé et de l'éducation permettront d'influer sur les politiques nationales et de renforcer les capacités institutionnelles. La collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires pertinents se poursuivra.

26. Le programme de pays vise à obtenir les résultats ci-après en améliorant ceux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à savoir : a) que les enfants seront protégés grâce à des systèmes législatifs et réglementaires plus efficaces; b) que la Commission des droits de l'enfant sera créée et que les problèmes des enfants seront résolus; c) que 90 % des enfants seront vaccinés avant d'avoir 1 an; d) que 90 % des enfants âgés de 12 à 59 mois recevront deux fois par an un apport en vitamine A; e) que 85 % des foyers consommeront du sel iodé; f) que les morts par noyade chez les enfants âgés de 1 à 4 ans seront ramenés de 86 à 70 pour 100 000 habitants; g) que le pourcentage de femmes victimes de complications obstétriques dont les besoins en services sont satisfaits passera de 27 à 50; h) que 70 % des enfants seront déclarés et auront un certificat de naissance; i) que, dans les bidonvilles de six City Corporations, 100 000 enfants ayant abandonné l'école termineront leurs études primaires de type non scolaire, que 200 000 enfants travailleurs recevront une éducation de base, que 20 000 obtiendront une formation professionnelle; j) que 1 million d'adolescents et d'adolescentes dans certaines zones auront appris à se protéger et à être des agents de changement pour réduire les mariages précoces, la dot et d'autres formes de maltraitance; k) que 30 % des adolescents disposeront des informations et des compétences nécessaires leur permettant de moins s'exposer au VIH, et que 80 % des enfants séropositifs bénéficieront de soins et d'aide; l) que les enfants de Chittagong Hill Tracts et des taudis urbains bénéficieront de meilleurs services de santé et d'éducation de base; et m) que la situation des enfants et des femmes sera mieux comprise afin de promouvoir l'exercice de leurs droits, l'accent étant placé sur les plus vulnérables.

27. Le programme de pays contribuera également à réaliser les objectifs nationaux fixés dans le cadre du deuxième programme de développement de l'enseignement primaire (PEDP-II) : a) un taux d'inscription net de 95 % au niveau du cycle primaire, avec un taux de réussite de 85 % et un taux d'instruction nationale de 65 % pour les filles et les garçons; et b) l'objectif de 100 % fixé par le Gouvernement pour l'accès à l'eau potable et aux installations d'assainissement d'ici à 2010.

28. Pour obtenir ces résultats, le programme de pays s'appuiera sur les stratégies ci-après :

a) Mettre l'accent sur les enfants les plus vulnérables pour combler rapidement les lacunes actuelles. L'UNICEF plaidera en faveur du respect des droits de l'enfant comme moyen d'édification d'une société équitable et condition préalable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Faire des adolescentes et des adolescents des agents de changement social afin d'améliorer la situation qui prévaut et de réduire les disparités entre les sexes; intégrer une démarche soucieuse d'équité dans les divers programmes;

c) Intégrer la mobilisation sociale et la communication stratégique dans les programmes en vue de réaliser et de soutenir les objectifs sociaux et ceux liés aux comportements; faire en sorte que les enfants et les collectivités soient véritablement associés à la conception, à la gestion et au suivi des programmes qui influent sur leur vie;

d) Renforcer le plaidoyer et le partenariat par une maîtrise systématique des connaissances et des activités de communication, en vue de mobiliser les ressources nécessaires aux enfants et de promouvoir le respect de leurs droits aux niveaux international, national et local.

Liens avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

29. Le programme de pays vise à aider à la réalisation des objectifs nationaux fixés par le Gouvernement au titre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté de juillet 2005 à juin 2007. Le Gouvernement a également défini des priorités pour les enfants dans le Plan d'action national de 2004-2009 qui leur est consacré. Le programme de pays permettra d'atteindre l'ensemble des objectifs des programmes sectoriels du Gouvernement dans les domaines de la santé et de l'éducation, d'appuyer l'application du plan d'investissement du secteur sanitaire pour la période 2003-2010 et d'élaborer un programme de développement du secteur de l'eau et de l'assainissement. L'UNICEF épaulera le Gouvernement en vue de l'exécution du Plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida (2004-2010) et en assurera la coordination par le biais du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) avec le concours d'autres parties concernées.

30. Les résultats communs et les rôles complémentaires des organismes des Nations Unies ont été définis en ce qui concerne les six priorités suivantes du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : gouvernance démocratique et droits de l'homme; santé, nutrition et démographie viable; éducation et croissance en faveur des pauvres; protection sociale et réduction des risques posés par les catastrophes; égalité entre les sexes et promotion de la femme; prévention du VIH/sida et protection. Le programme de pays de l'UNICEF est étroitement lié à ces priorités nationales et aux résultats du Plan-cadre et contribue à leur réalisation.

Liens avec les priorités internationales

31. Le Gouvernement a souscrit résolument à la Déclaration du Millénaire et aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme de pays vise à aider le Bangladesh à réaliser ces objectifs, guidé en cela par les principes d'un Monde digne des enfants. Une meilleure connaissance des causes de la morbidité et de la mortalité infantiles permettra à l'UNICEF de contribuer stratégiquement à en réduire les taux. Les interventions visant à assurer un enseignement de qualité ainsi qu'une égalité entre les sexes dans les écoles, à fournir des soins obstétricaux d'urgence pour réduire la mortalité maternelle et à prévenir le sida accéléreront la réalisation de ces objectifs.

32. Le nouveau programme de pays s'étend à tous les domaines prioritaires du Plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009. L'accent sera placé davantage sur la survie de l'enfant, la réduction de la mortalité maternelle et la protection de la mère ainsi que sur le VIH/sida, compte tenu des risques auxquels pourrait être exposé le pays.

33. Le soutien dont bénéficie le volet Eau et assainissement du programme contribuera pour beaucoup à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies sur le thème intitulé « L'eau, source de vie » 2005-2015. L'UNICEF supervisera le mécanisme de collaboration interinstitutions « ONU-eau », et coordonnera avec les bureaux de l'UNICEF dans la région l'organisation de la Conférence biennale de l'Asie du Sud sur l'assainissement.

34. D'autres conventions internationales et régionales, dont les Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de prostitution de l'Association pour la coopération régionale en Asie du Sud, faciliteront la coopération régionale. Les efforts visant à mieux assurer l'égalité entre les sexes découleront principalement des résolutions relatives à Beijing+10.

Éléments du programme

35. **Santé et nutrition.** Le programme contribuera à la réalisation de l'objectif du volet Santé, nutrition et population du Plan d'investissement du secteur de la santé, qui consiste à améliorer la qualité des services disponibles dans le cadre d'une gamme de services essentiels bien définis. Les enseignements tirés de l'action communautaire serviront à obtenir le soutien nécessaire pour transposer des interventions peu onéreuses à une plus grande échelle. Les domaines de priorité seront les taux de mortalité néonatale et maternelle élevés; les traumatismes des enfants; l'inégalité dans l'accès aux services et leur utilisation; et le VIH/sida.

36. Le programme comporte des éléments qui couvrent l'ensemble du territoire (vaccination, apport en vitamine A, lutte contre les troubles dus à des carences en iode) et une série d'interventions prévues dans certaines zones, dans les Chittagong Hill Tracts et dans les taudis urbains. Par un procédé inédit, l'enregistrement des naissances se fera en même temps que la vaccination périodique des enfants dans le cadre du Programme élargi de vaccination. Le mécanisme de prise en charge intégré des maladies des enfants sera étendu de 100 à 300 sous-districts et des modèles économiques destinés aux collectivités seront établis dans 50 sous-districts. Le programme permettra également de définir des stratégies et plans nationaux de prévention des traumatismes, et des trousseaux de sécurité seront distribués à titre expérimental aux foyers, aux écoles et aux collectivités de certaines zones.

37. Les soins prénatals et obstétricaux d'urgence seront mieux pris en charge dans des établissements rénovés, en répondant aux besoins des mères en tant que tels et en prenant soin des nouveau-nés pour prévenir les décès néonataux. La plupart des accouchements ayant lieu à domicile, diverses collectivités bénéficieront du soutien nécessaire pour planifier les naissances et déceler les signes de grossesse à risque.

38. Une approche globale visant notamment à doter certains établissements de moyens adéquats pour lutter contre la transmission verticale sera adoptée au titre de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant.

39. Pour réduire la malnutrition, le programme définira de nouvelles stratégies axées sur : a) un apport soutenu en vitamine A, le déparasitage et la réduction de l'anémie due à une carence en fer chez les enfants, les adolescents et les femmes en âge de procréer; et b) l'amélioration des progrès du secteur privé dans le domaine de l'iodation du sel. Par ailleurs, les pratiques nutritionnelles de l'enfant et de la mère

seront améliorées par le biais du mécanisme de prise en charge intégré des maladies de l'enfant à l'échelle communautaire.

40. Les principales interventions seront financées à l'aide de ressources du budget ordinaire, notamment pour ce qui est de la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et surtout pour créer des modèles de santé et de nutrition maternelle et infantile viables et peu onéreux susceptibles d'être transposés à l'échelle nationale. La Direction générale des services de santé du Ministère de la santé et de la protection familiale est le principal partenaire d'exécution du programme. L'UNICEF fera partie du consortium des donateurs chargés de suivre l'exécution du programme des secteurs sanitaire, nutritionnel et démographique et coopérera avec d'autres organismes et partenaires de développement des Nations Unies, notamment dans le domaine de la santé maternelle.

41. **Développement et éducation de l'enfant.** Le programme vise à assurer à tous les enfants un accès équitable à une éducation de base de qualité en favorisant l'éveil, en relevant le niveau de l'enseignement, en élargissant l'accès et en réduisant les disparités entre les sexes et autres.

42. Le programme aidera les enfants d'âge préscolaire à étudier dans des crèches sûres et adaptées à leurs besoins et favorisera de bonnes méthodes d'apprentissage précoce au foyer et dans la collectivité. L'accent sera placé sur les enfants les plus défavorisés vivant dans des taudis urbains, les Chittagong Hill Tracts et d'autres districts.

43. L'enseignement de type scolaire sera dispensé dans le cadre du programme sectoriel (PEDP-II) pour atteindre les objectifs nationaux. L'UNICEF organisera à l'intention des enseignants, des stages de recyclage aux méthodes participatives centrées sur les enfants, aux interventions novatrices en faveur d'un enseignement ouvert à tous, à la mobilisation sociale et à la participation communautaire pour s'assurer que les établissements scolaires sont adaptés aux besoins de l'enfant, soucieux d'égalité entre les sexes, de bonne qualité et efficaces. L'UNICEF procédera à des interventions analogues à titre expérimental dans six districts avant de les étendre à l'ensemble du territoire dans le cadre du PEDP-II. Des cours de préparation à la vie active seront introduits au niveau du cycle secondaire ainsi que des cours de prévention du VIH/sida, par le biais du programme, d'activités extrascolaires et de la formation des enseignants.

44. En partenariat avec le Gouvernement, les organisations non gouvernementales (ONG) et les collectivités, l'UNICEF fournira une éducation de base axée sur la préparation à la vie active à 100 000 enfants non scolarisés, en âge de fréquentation scolaire vivant dans les taudis urbains, et à 200 000 enfants âgés de 10 à 14 ans (en majorité des filles) travaillant dans les zones urbaines. Environ 20 000 de ces enfants apprendront également à gagner leur vie afin d'avoir de meilleures perspectives d'emploi. L'UNICEF encouragera des politiques et des mesures pratiques visant à améliorer les conditions de vie des enfants qui travaillent et réduire l'incidence du travail des enfants. L'UNICEF poursuivra son partenariat avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans le cadre du programme assorti de calendrier sur l'élimination des formes les plus intolérables du travail des enfants.

45. Le PEDP-II et l'amélioration de l'accès aux services en faveur des groupes vulnérables seront financés au titre des ressources du budget ordinaire. D'autres

ressources serviront à accroître les initiatives visant à mieux assurer la qualité et l'accès à ces services.

46. **Eau et hygiène de l'environnement.** Le programme permettra de suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux, en particulier ceux du Millénaire pour le développement. Les politiques et les pratiques seront coordonnées grâce à l'aide de l'UNICEF au groupe de soutien des politiques qui doit être créé au Ministère des administrations locales, du développement rural et des coopératives et à sa contribution à l'élaboration d'un programme de développement sectoriel. Les principaux partenaires sont notamment le Department for International Development (Département du développement international), l'Agence danoise de développement international et la Banque mondiale. Les activités de plaidoyer seront axées sur l'atténuation de la contamination par l'arsenic, la qualité de l'eau, l'assainissement des établissements scolaires et les cours d'hygiène. Le programme créera une base de données sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en évaluant l'expérience accumulée dans le cadre du programme, en suivant l'évolution du secteur et en prenant une part active dans les divers réseaux nationaux, régionaux et mondiaux.

47. L'UNICEF aidera à créer et à perfectionner les systèmes de contrôle de la qualité de l'eau et à adopter des moyens permettant de s'assurer de l'innocuité de l'eau. Les techniques d'atténuation de la contamination par l'arsenic continueront à être mises au point et leur utilisation, à être encouragée. La gamme des choix indiqués en matière d'assainissement sera étendue notamment aux zones où les niveaux hydrostatistiques sont élevés. Une étude sera réalisée pour déterminer si le degré de salubrité de l'environnement au Bangladesh est satisfaisant. Des systèmes de gestion et d'évacuation des déchets solides seront créés en plus grand nombre dans les taudis urbains.

48. Le programme aidera les collectivités à améliorer leurs modes d'hygiène et à disposer de réseaux de distribution d'eau potable et d'installations d'assainissement en renforçant leur capacité d'auto-analyse, de planification, de suivi et d'évaluation. Le programme contribuera à la recherche d'une solution globale satisfaisante pour la communauté tout entière et ce, avec le concours des groupes déshérités et marginalisés. Les projets porteront notamment sur l'assainissement des établissements scolaires et les cours d'hygiène, en tant que partie intégrante du plan d'action communautaire. Toutes les zones sujettes aux inondations pourront parer à cette éventualité.

49. L'UNICEF utilisera les ressources de son budget ordinaire pour financer les principales activités d'acquisition de connaissances, de plaidoyer et de développement sectoriel, en apportant un soutien limité aux projets communautaires. D'autres ressources financières permettront de financer des projets communautaires de plus grande envergure.

50. **Protection de l'enfant.** Le programme vise à créer un climat favorable au respect des droits de l'enfant grâce à des activités de plaidoyer, à une modification des comportements sociaux, au renforcement des moyens d'action des assistants sociaux et à la création de services et de mécanismes de protection sociale.

51. L'UNICEF fera porter son intervention sur les adolescents, en particulier les filles, les enfants à risques, l'élaboration de politiques, le plaidoyer et la réforme du système judiciaire. Des adolescents bien préparés à la vie active pourront mieux se

défendre contre l'exploitation, et la maltraitance, et également contre le système de dot, les mariages précoces et la traite d'enfants. L'intervention de la famille contribuera à améliorer la préparation à la vie active et à exercer un effet positif sur les rôles des sexes. Les enfants privés de la surveillance de leurs parents ou qui sont livrés à des tâches domestiques ou à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales figurent parmi les groupes à risque dont les besoins seront pris en compte. Le programme facilitera également la mise en application de la nouvelle loi sur l'enregistrement des naissances grâce à une coordination intersectorielle. Il aidera en outre à réformer le système d'administration de la justice pour mineurs en favorisant l'adoption de mesures en faveur du respect des libertés fondamentales des enfants et du rétablissement de leur cadre social naturel.

52. Le programme permettra d'élaborer des politiques et d'effectuer des réformes juridiques et institutionnelles et de renforcer les services de protection sociale des enfants et de leur famille.

53. L'exécution du programme sera assurée en partenariat avec le Ministère de la condition de la femme et de l'enfance, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la protection sociale, le Ministère des administrations locales, du développement rural et des coopératives, et le Ministère de la justice et des affaires parlementaires. Le programme renforcera ses partenariats avec les ONG internationales et nationales et les organismes des Nations Unies, dont l'OIT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

54. Les principales activités prévues au titre de la réforme du système judiciaire, du plaidoyer et de l'élaboration de politiques et, dans une moindre mesure, au titre des projets communautaires, seront financés à partir de ressources du budget ordinaire. D'autres ressources seront consacrées à des projets communautaires de plus grande envergure ainsi qu'à des activités de programme en faveur des adolescents.

55. **Politiques, plaidoyer et partenariats en faveur du respect des droits de l'enfant.** Le programme préconisera le respect des droits de l'enfant en faisant en sorte que ces derniers soient au centre des instruments et plans nationaux. Il renforcera la base de connaissances pour mieux favoriser les changements politiques nécessaires et mieux permettre aux institutions compétentes d'aider à suivre l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les stratégies de communication permettront au programme d'éduquer toutes les couches de la société et de les sensibiliser aux droits de l'enfant.

56. Le programme aidera à assurer le fonctionnement de la Commission des droits de l'enfant en tant qu'organe de supervision autonome. L'analyse et le suivi des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement grâce au système *DevInfo*, serviront à faciliter les changements politiques et les allocations de ressources nécessaires. Des enquêtes en grappes à indicateurs multiples seront effectuées et un système de collecte de données périodiques de la base au sommet sera créé à titre expérimental. Des études et des travaux de recherche seront effectués dans les domaines intersectoriels pour étoffer la base de connaissances. Le programme visera à créer un système de gestion des connaissances qui permette de recueillir, d'homologuer et de fournir des informations stratégiques à jour sur la situation des enfants et des femmes, en identifiant les groupes les plus marginalisés afin de tenir compte de leurs besoins

dans les politiques et programmes. Il favorisera également la création de réseaux d'échange de connaissances, la concertation et la participation de la société civile.

57. Les enfants prendront pleinement part aux activités de plaidoyer, directement et se prêtant à des sondages d'opinion. Des associations de journalistes aideront les spécialistes de la communication à mieux énoncer les problèmes des enfants et à le faire dans le plus grand respect des principes éthiques. Les questions relatives aux enfants et les objectifs du Millénaire pour le développement continueront à figurer au premier rang des priorités grâce à la création de nouveaux partenariats et aux partenariats actuels, notamment avec la communauté des donateurs, les médias internationaux, les comités nationaux pour l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies. Les informations nécessaires seront diffusées en cas d'urgence et par le biais du site Web de l'UNICEF.

58. **Questions intersectorielles.** L'élaboration du programme de pays a révélé que les questions devraient être examinées de plus en plus dans le cadre de différents programmes. La coordination intersectorielle s'impose particulièrement dans le cas du VIH/sida, de la prévention des traumatismes, de l'enregistrement des naissances, des interventions d'urgence et des approches intégrées dans les Chittagong Hill Tracts et les taudis urbains.

59. L'UNICEF aidera le Bangladesh à lutter contre le VIH/sida en s'attachant à fournir aux adolescents et adolescentes les informations et les compétences nécessaires permettant de les rendre moins vulnérables. Des ressources du budget ordinaire aideront à mettre au point les modèles et les outils d'intervention adéquats. Le programme de pays sera suffisamment souple pour s'adapter à l'apparition de l'épidémie et aux mécanismes de soutien extérieurs.

60. La prévention des traumatismes figurera également dans divers programmes, compte tenu de la nature pluridimensionnelle que revêt la question. L'enregistrement des naissances sera renforcé et allié au programme élargi de vaccination, aux inscriptions scolaires et aux interventions en faveur des enfants vulnérables. La planification préalable et les interventions d'urgence seront intégrées à chaque programme au titre des principaux engagements collectifs de l'UNICEF dans les situations d'urgence.

61. Toute une gamme de services de base seront fournis, dans le cadre d'une approche intersectorielle, aux populations des taudis urbains et des Chittagongs Hills Tracts. L'approche communautaire intégrée qui permettra de réaliser l'essentiel des activités intersectorielles se fondera sur les centres de développement urbain et les centres « para ». Les 2 200 centres « para » qui existent dans les Chittagongs Hills Tracts seront renforcés, et 2 000 nouveaux centres seront créés.

62. **Coûts intersectoriels.** Une partie du budget-programme servira à couvrir les dépenses intersectorielles prévues au titre de l'exécution du programme de pays et de l'administration du bureau. Il s'agit notamment de dépenses de fonctionnement, de traitements et frais de voyage du personnel chargé des activités intersectorielles et des frais d'acquisition de matériel de bureau et d'équipement de TIC.

Principaux partenariats

63. La collaboration avec les organismes de Nations Unies, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement sera renforcée. Le programme de pays continuera à coopérer étroitement avec les ONG internationales et nationales et avec les organisations de la société civile. Les interventions prévues au titre de l'élimination du travail des enfants seront mises en œuvre avec l'OIT et la Banque asiatique de développement. Des initiatives communes avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme alimentaire mondial aboutiront à des programmes plus avancés. L'OMS aidera dans le cadre des initiatives sanitaires. Par ailleurs, l'UNICEF continuera à jouer un rôle dynamique au sein du Groupe thématique des Nations Unies (sur le VIH/sida) et à appuyer le secrétariat d'ONUSIDA. La collaboration et la coordination avec les donateurs, notamment l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède, ainsi qu'avec l'Union européenne et les comités nationaux seront renforcées. La participation dynamique du consortium des donateurs aux activités prévues à l'échelle du système se poursuivra en vue du maintien des relations stratégiques avec des partenaires comme les institutions financières internationales.

Suivi, évaluation et gestion du programme

64. Les progrès et les principaux résultats escomptés seront évalués grâce aux indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et aux indicateurs de progrès précisés dans le tableau des résultats. Les progrès du programme seront suivis régulièrement par le personnel basé à Dhaka et sur le terrain. Un examen à mi-parcours aura lieu en 2008. Les activités de suivi et d'évaluation seront planifiées de manière stratégique à l'aide du plan intégré de suivi et d'évaluation. Les principaux programmes feront l'objet d'une évaluation soit avant l'examen à mi-parcours soit en même temps que l'élaboration du programme de travail suivant. Des projets pilotes seront évalués et leurs résultats déterminés en fonction des données de base, et les résultats probants permettront de préconiser que les programmes soient élargis.

65. La Division des relations économiques du Ministère des finances coordonnera la planification et l'exécution du présent programme sous la supervision du Groupe consultatif mixte Gouvernement/UNICEF.